

**JUSTICE.** Face à l'inflation de cette mesure de privation de liberté, certains dirigeants se voient désormais proposer... des formations

## Garde à vue : quand les cols blancs se préparent...



Dirigeants, responsables juridiques et comptables sont les plus exposés. (photo maxppp)

Pour réussir sa vie, une Rolex et... une gardav ? La petite annonce glanée sur un forum destiné aux cadres ne manque pas de sel : « Les dirigeants et leurs équipes savent qu'ils y sont tôt ou tard exposés, au point que traverser une garde à vue fait presque partie des lettres de noblesse de tout dirigeant ayant un peu d'expérience et une société en croissance. » À la clé, une journée de coaching où l'on vous apprend tout sur la très controversée mesure restrictive. Genre : « Sachez réagir. »

À l'initiative de ces petits cours du soir, François Beauchêne, 52 ans, fils de policier et ancien directeur juridique spécialiste des « dossiers sensibles » chez Axa et la Société générale. Il lance : « Au cours de ma carrière, j'ai vécu 20 gardes à vue. »

Dans un salon d'un grand hôtel parisien, la journée de formation débute donc par une histoire. Toujours « la pire ». Une histoire de « financement de parti politique » où il était mis en cause comme « représentant d'une personne morale ». François Beauchêne raconte, trémolos dans la voix. « L'humiliation », « les fouilles au corps », « la perte de repères », « la cellule crasseuse ». Il dit : « Tout est fait pour placer le mis en cause dans un état de choc qui anesthésie ses capacités d'analyse, de mémoire et de réaction. »

Ensuite, la « mise en situation ». Nelly Soussan, la psychologue, joue un flic. « Le but est de prendre conscience des émotions que génère une garde à vue. Les dirigeants sont habitués à tout maîtriser. En garde à vue, ils peuvent facilement perdre les pédales. »

### Le CAC 40 a pris les devants

La formation, qui coûte cher (685 euros), aurait déjà vu passer des dirigeants de grandes sociétés. Mais aussi des « cas d'urgence ». Comme ce col blanc qui venait de subir une perquisition. « Il voulait savoir ce qui l'attendait. Je l'ai formé un dimanche », explique l'ancien juriste.

Car l'inflation du nombre de gardes à vue ces dernières années semble particulièrement préoccuper le milieu de l'entreprise. Notamment les « sachants » : dirigeants, mais aussi responsables juridiques ou comptables. Pierre Attia, expert-comptable, confirme : « Avant, nous savions que cela pouvait nous arriver. Maintenant, on se demande quand cela arrivera. Ce qui m'inquiète, c'est de me retrouver face à un mur et de ne pas arriver à me faire comprendre. » D'après lui, lors de l'université d'été des commissaires aux comptes, deux heures ont été consacrées à « l'information sur la garde à vue ».

Selon une source proche des milieux d'affaires, les grandes entreprises du CAC 40 ont, elles, pris les devants depuis longtemps : « Certaines grandes banques disposent de cellules de veille. Une armée d'avocats, de juristes, l'œil sur les dossiers chauds, joignables 24 heures sur 24 en cas de perquisition ou de mise en cause d'un membre de l'entreprise par la financière, avec une check-list de ce qu'il faut dire et ne pas dire. Des groupes d'assurances ont suivi le pas en 1996 depuis le texte sur le blanchiment d'argent. »

Fort de son expérience des « dossiers sensibles », François Beauchêne déclare quant à lui avoir formé « en interne » une soixantaine de dirigeants au sein de grands groupes. Il ajoute : « La justice est dans le culte de l'aveu. Alors, même si le dirigeant est clean, un dérapage pendant la garde à vue peut avoir des conséquences terribles. Les entreprises anticipent, mais discrètement. »

## « Comment s'habiller ? »

Un tabou qui serait progressivement en train de tomber, selon Me Olivier Poulet, avocat au barreau de Rennes et inscrit à la préfecture comme formateur en... perquisition. « Au début, les boîtes pensaient qu'anticiper ce genre de risque pouvait laisser croire qu'elles avaient quelque chose à se reprocher. Mais, depuis 2005, j'ai formé environ 150 entreprises et organismes d'entrepreneurs. »

Même la très prestigieuse société Dalloz a intégré à son catalogue de formation une session « contrôle et perquisition ». Quant à Me Gérard Haas, avocat pénaliste parisien, il vient de publier le « Vade mecum de la garde à vue pour le dirigeant ». Un petit guide pratique qui répond à des questions telles que : « Comment s'habiller avant une garde à vue ? Faut-il venir avec ses médailles ? »

Un nouveau business ? François Beauchêne tempère : « Ces formations représentent 10 % du chiffre d'affaires de ma société de conseil. Je le fais d'abord parce que j'ai été choqué par certaines situations. » Il ajoute : « Cela m'apporte néanmoins un surcroît de notoriété. »

**Auteur : Yann Saint-Sernin**

**Tags :** [Fait du jour](#) [Economie](#) [Finance](#) [Entreprises](#) [Consommation](#) [saint-sernin](#) [France](#)